

■ **Colors Tonic Sàrl**, à Nyon, CH-550-1041396-0, dans le cadre de traitements paramédicaux par une méthode basée sur le rayonnement, assurer la formation de la clientèle (FOSC du 06.09.2004, p. 14/2436086). Statuts modifiés le 27 octobre 2008. Nouveau but: pratiquer divers traitements paramédicaux et des soins en conformité avec les directives des associations paramédicales, fournir des conseils, vendre du matériel et fournir toute prestation en matière paramédicale (pour but complet cf. statuts). Le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 200 parts sociales de CHF 100. L'associée-gérante Probst Shelagh a maintenant 10 parts de CHF 100 et l'associé Waser Stéfane 190 parts de CHF 100. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Waser Stéfane, qui n'est plus associé, cède 10 de ses 190 parts de CHF 100 à Probst Michel, de Genève, à Nyon, nouvel associé, gérant avec signature collective à deux, et 180 parts de CHF 100 à Probst Shelagh, nommée présidente, désormais titulaire de 190 parts de CHF 100. Selon déclaration des gérants du 27 octobre 2008, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.
Registre journalier no 13387 du 31.10.2008
(04720796 / CH-550.1.041.396-0)